

# De bonnes combinaisons

## Plus de réservations pour plus de rabais

	Offre		Rabais <sup>1)</sup>			
	Durée de la réservation	Couverture minimale	Rabais pour organisations exonérées d'impôts	Rabais de chiffre d'affaires	Rabais de répétition (par an)	Rabais de durée de réservation
<b>Remise au guichet</b>	La durée de l'opération dépend du volume du matériel distribué par office de poste. L'opération prend fin lorsque la distribution de la totalité du matériel est terminée. La durée habituelle de ces opérations est de 2 semaines consécutives.	Quantité minimale: 10 000 ex.  Offices de poste des groupes 1–3 au choix	Conditions spéciales pour organisations caritatives, collectivités et institutions publiques: 25 %  Ce rabais n'est pas cumulable avec des rabais supplémentaires.	Rabais déjà pris en compte dans la tarification	Rabais déjà pris en compte dans la tarification.	Rabais déjà pris en compte dans la tarification
<b>Affiches</b>	2 semaines consécutives au minimum.  Pour les durées de réservation inférieures, une partie des coûts logistiques est à votre charge.	Une région économique au minimum  Le groupe 1 ne peut pas être sélectionné seul.	Conditions spéciales pour organisations caritatives, collectivités et institutions publiques: 25 %  Ce rabais n'est pas cumulable avec des rabais supplémentaires.	A partir de CHF 10 000.– 1 %  Par tranche de CHF 10 000.– suppl. 1 % (max. 20 %)	2 réservations 1,0 % 3 réservations 2,0 % 4 réservations 4,0 %	<b>A partir de</b>  4 semaines 6 semaines 8 semaines 12 semaines 26 semaines
<b>Surfaces de promotion</b>	1 jour au minimum  Durée minimale recommandée par office de poste: groupe 1 = 3 à 5 jours groupe 2 = 2 à 4 jours	1 office de poste	Conditions spéciales pour organisations caritatives, collectivités et institutions publiques: 25 %  Ce rabais n'est pas cumulable avec des rabais supplémentaires.	A partir de CHF 10 000.– 1 %  Par tranche de CHF 10 000.– suppl. 1 % (max. 20 %)	–	<b>A partir de</b>  20 jours 30 jours 40 jours 60 jours 130 jours
<b>Présentoirs</b>	2 semaines consécutives au minimum  Pour les durées de réservation inférieures, une partie des coûts logistiques est à votre charge.	Une région économique au minimum  Le groupe 1 ne peut pas être sélectionné seul.	Conditions spéciales pour organisations caritatives, collectivités et institutions publiques: 25 %  Ce rabais n'est pas cumulable avec des rabais supplémentaires.	A partir de CHF 10 000.– 1 %  Par tranche de CHF 10 000.– suppl. 1 % (max. 20 %)	2 réservations 1,0 % 3 réservations 2,0 % 4 réservations 4,0 %	<b>A partir de</b>  4 semaines 6 semaines 8 semaines 12 semaines 26 semaines
<b>Spots CanalPoste</b>	2 semaines consécutives au minimum	Un réseau (voir répartition des réseaux à la page 17). Chaque spot est diffusé toutes les 5–7 minutes en moyenne.	Conditions spéciales pour organisations caritatives, collectivités et institutions publiques: 50 %  Ce rabais n'est pas cumulable avec des rabais supplémentaires.	A partir de CHF 10 000.– 1 %  Par tranche de CHF 10 000.– suppl. 1 % (max. 20 %)	2 réservations 1,0 % 3 réservations 2,0 % 4 réservations 4,0 %	<b>A partir de</b>  4 semaines 6 semaines 8 semaines 12 semaines 26 semaines
<b>Présentoirs CanalPoste</b>	2 semaines consécutives au minimum  Pour les durées de réservation inférieures, une partie des coûts logistiques est à votre charge.	Un réseau (voir répartition des réseaux à la page 17).	Conditions spéciales pour organisations caritatives, collectivités et institutions publiques: 25 %  Ce rabais n'est pas cumulable avec des rabais supplémentaires.	A partir de CHF 10 000.– 1 %  Par tranche de CHF 10 000.– suppl. 1 % (max. 20 %)	2 réservations 1,0 % 3 réservations 2,0 % 4 réservations 4,0 %	<b>A partir de</b>  4 semaines 6 semaines 8 semaines 12 semaines 26 semaines
<b>Sponsoring CanalPoste</b>	4 semaines consécutives au minimum	Réservation au niveau national uniquement	–	–	–	–

<sup>1)</sup> Les rabais ne sont pas cumulables; le rabais le plus important est pris en considération. <sup>2)</sup> Les rabais supplémentaires sont cumulables.  
<sup>3)</sup> Uniquement si le prix brut atteint CHF 6 000.–

Rabais supplémentaires <sup>2)</sup>					Suppléments	
	Rabais combiné <sup>3)</sup>	Rabais régional	Rabais d'été	Commission de conseil	Suppléments	Prestations supplémentaires
	Utilisation simultanée: 2 supports publicitaires 5 % 3 supports publicitaires et plus 7,5 %	–	Rabais déjà pris en compte dans la tarification	Commission de conseil de 10 % sur la facture nette pour agences PS (Publicité Suisse) reconnues	Projets spéciaux: prix selon le travail occasionné, calculé sur le prix brut des opérations	Prestations supplémentaires (en fonction du travail et des coûts), p. ex. – renvoi de matériel de promotion (CHF 30.– par office de poste), – décompte du matériel publicitaire restant – feed-back des POS spécifique au client, etc.
2,0 % 4,0 % 6,0 % 13,0 % 17,5 %	Utilisation simultanée: 2 supports publicitaires 5 % 3 supports publicitaires et plus 7,5 %	Rabais de 13 % en cas de couverture de toute une région linguistique ou de toute la Suisse	Juillet et août: 5 %	Commission de conseil de 10 % sur la facture nette pour agences PS (Publicité Suisse) reconnues	Opérations de moins de CHF 6000.–: coûts supplémentaires de CHF 500.– pour frais administratifs  Projets spéciaux: prix selon le travail occasionné, calculé sur le prix brut des opérations	Les prestations supplémentaires sont facturées en fonction du travail et des coûts occasionnés.
2,5 % 5,0 % 7,5 % 15,0 % 20,0 %	Utilisation simultanée: 2 supports publicitaires 5 % 3 supports publicitaires et plus 7,5 %	–	Juillet et août: 5 %	Commission de conseil de 10 % sur la facture nette pour agences PS (Publicité Suisse) reconnues	Projets spéciaux: prix selon le travail occasionné, calculé sur le prix brut des opérations	Les prestations supplémentaires sont facturées en fonction du travail et des coûts occasionnés.
2,0 % 4,0 % 6,0 % 13,0 % 17,5 %	Utilisation simultanée: 2 supports publicitaires 5 % 3 supports publicitaires et plus 7,5 %	Rabais de 13 % en cas de couverture de toute une région linguistique ou de toute la Suisse	Juillet et août: 5 %	Commission de conseil de 10 % sur la facture nette pour agences PS (Publicité Suisse) reconnues	Opérations de moins de CHF 6000.–: coûts supplémentaires de CHF 500.– pour frais administratifs  Projets spéciaux: prix selon le travail occasionné, calculé sur le prix brut des opérations	Prestations supplémentaires (en fonction du travail et des coûts), p. ex. – renvoi de matériel de promotion (CHF 30.– par office de poste), – décompte du matériel publicitaire restant – feed-back des POS spécifique au client, etc.
2,0 % 4,0 % 6,0 % 13,0 % 17,5 %	Utilisation simultanée: 2 supports publicitaires 5 % 3 supports publicitaires et plus 7,5 %	–	Juillet et août: 5 %	Commission de conseil de 10 % sur la facture nette pour agences PS (Publicité Suisse) reconnues	Projets spéciaux: prix selon le travail occasionné, calculé sur le prix brut des opérations	Notre réalisateur de spots publicitaires vous conseille volontiers pour l'adaptation technique de vos spots actuels ou la production de nouveaux spots spécialement conçus pour CanalPoste (adresse, voir page 30).
2,0 % 4,0 % 6,0 % 13,0 % 17,5 %	Utilisation simultanée: 2 supports publicitaires 5 % 3 supports publicitaires et plus 7,5 %	–	Juillet et août: 5 %	Commission de conseil de 10 % sur la facture nette pour agences PS (Publicité Suisse) reconnues	Opérations de moins de CHF 6000.–: coûts supplémentaires de CHF 500.– pour frais administratifs  Projets spéciaux: prix selon le travail occasionné, calculé sur le prix brut des opérations	Prestations supplémentaires (en fonction du travail et des coûts), p. ex. – renvoi de matériel de promotion (CHF 30.– par office de poste), – décompte du matériel publicitaire restant – feed-back des POS spécifique au client, etc.
	–	–	Juillet et août: 5 %	Commission de conseil de 10 % sur la facture nette pour agences PS (Publicité Suisse) reconnues	Projets spéciaux: prix selon le travail occasionné, calculé sur le prix brut des opérations	–

Les conditions générales relatives aux campagnes publicitaires dans les offices de poste font partie intégrante de ces conditions (voir pages 24/25).